



Version approuvée

Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 15 février 2007

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	Excusé
FEYDER Nadine	MAE, secrétaire (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Environnement	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILL Jean	Finances	Excusé
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	Excusé
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
LEMAÎTRE Marc	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
MARINOV Isabelle	Etat - Service des Médias (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	<input checked="" type="checkbox"/>
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	Excusé
RIES Marie-Josée	Economie	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>

Assistent également à la réunion, Messieurs Patrick Hemmer (MAE, RP UE), Frank Schmit (Directeur du Service d'Économie Rurale) et Sam Schreiner (MAE, Direction des relations économiques internationales)

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2006

Le procès-verbal est approuvé.

3. Thème de discussion de la réunion : la cohérence des politiques pour le développement

Le Comité interministériel sur la coopération au développement a eu une première discussion sur la question de la cohérence des politiques pour le développement. Cette discussion a été précédée par une présentation de Patrick Hemmer, représentant du Luxembourg au sein des groupes de travail de l'UE 'développement' et 'ACP', sur la cohérence des politiques de l'UE. Il a rappelé que, dans les conclusions du Conseil de mai 2005 et d'avril 2006, l'UE s'est engagée à considérer comment les politiques qui ne concernent pas directement le développement, peuvent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. En effet, les politiques menées dans le domaine du commerce, de l'agriculture, des migrations ou de l'environnement, ont une incidence sur le processus de développement dans ces pays. Ainsi, il n'est plus seulement question d'augmenter le volume ou la qualité de l'aide envers les pays en développement mais aussi d'assurer la complémentarité de nos politiques, à la fois au niveau de l'UE et au niveau des Etats membres.

La Commission Européenne doit publier, fin 2007, un rapport biennal sur la cohérence des politiques menées au sein de l'UE et au sein des Etats membres. Afin d'obtenir les informations requises, la Commission européenne a distribué à chaque Etat membre un questionnaire portant sur les domaines prioritaires à savoir, le commerce, l'agriculture, la pêche, l'environnement, l'énergie, le transport, la sécurité, les migrations, la recherche et l'innovation. Ce questionnaire avait déjà été distribué au préalable à tous les membres du CID en annexe à la lettre du 23 janvier 2007 du Directeur Bichler. Le Directeur, rappelant que le questionnaire doit être finalisé pour **le 30 mars 2007** au plus tard, a encouragé chaque participant à compléter les parties du questionnaire qui relèvent de son domaine de compétence. Il a souligné que la qualité des

réponses des Etats membres déterminera la qualité du rapport 2007 de la Commission.

Le Directeur a invité les participants à la réunion à exposer dans quelle mesure leur domaine spécifique d'activité pourrait entrer en conflit avec la politique de coopération au développement, le cas échéant, en raison de quelles contraintes.

Interventions des participants

Frank Schmit, Directeur au Service de l'Economie rurale (Ministère de l'Agriculture), a rappelé que la politique agricole du Luxembourg n'est pas seulement définie au niveau national, mais surtout au niveau européen. C'est pourquoi les Ministères de l'Agriculture des pays membres font des efforts au niveau de l'UE pour rester sensibles aux problématiques des pays en développement. A titre d'exemple, il a cité le Conseil informel des Ministres de l'Agriculture qui a eu lieu à Bruxelles sous Présidence luxembourgeoise sur la problématique du commerce du sucre.

En ce qui concerne le domaine de la santé, la cohérence des politiques a toujours été considérée comme étant essentielle et nécessaire. Des engagements concrets ont déjà été pris dans cette direction comme par exemple lors de la signature de la charte d'Ottawa en 1986 ou celle de Bangkok en 2005. De plus, Yolande Wagener, représentante du Ministère de la Santé, a rappelé que l'OCDE a également insisté sur l'importance du secteur de la santé dans la lutte contre la pauvreté. Elle a proposé de discuter au sein du CID des possibilités d'interactions entre le secteur de la santé et de l'économie afin de faciliter l'accès aux médicaments pour les pays en développement.

Madame Marie-Josée Ries, représentante du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, indique qu'en ce qui concerne les deux thèmes – parmi les douze identifiés par la Commission européenne – pour lesquels son département est compétent, à savoir la recherche-développement privée et l'énergie, il n'y a pas d'éléments qui mériteraient d'être signalés. Son département reste ouvert à toute discussion sur le rôle de l'économie en matière de cohérence des politiques.

Sam Schreiner, représentant de la Direction des relations économiques internationales au sein du Ministère des Affaires étrangères, a également souligné les efforts qui ont été menés dans le cadre des négociations commerciales internationales pour concilier le commerce avec l'environnement, les normes sociales ou les politiques de développement.

Cet exercice de conciliation se relève extrêmement difficile à mettre en œuvre vu les intérêts divergents entre pays industrialisé et PVD. En effet, les négociations à la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle en 1999 ont échoué à cause de l'exigence du Président Clinton d'inclure des négociations sur des normes environnementales et sociales contraignantes dans les négociations à l'OMC. Tous les PVD ont rejeté cette exigence comme constituant du « protectionnisme vert ». Le même scénario a failli se répéter en 2001, lors du lancement du cycle de négociation de Doha, lorsque des pays comme l'Inde ont longtemps bloqué les négociations. L'Inde et les autres pays émergents ont obtenu que le cycle de Doha sera celui du développement, ce qui ressort d'ailleurs de sa dénomination « agenda de Doha pour le développement ». En 2003, c'est l'émergence d'un nouveau bloc de pays, le G20 (qui regroupe entre autres le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud), qui a conduit à l'échec de la conférence ministérielle à Cancun. En 2005, lors de la conférence ministérielle de Hong-Kong, de nombreux progrès en faveur des PVD ont été obtenus, comme l'élimination des subventions aux exportations agricoles, l'accès libre pour 97% des exportations de PMA aux marchés des pays industrialisés et émergents ou l'aide pour le commerce. Dans les secteurs clefs des négociations, aucun progrès substantiel n'a lieu depuis 2001

Le cycle de négociation de Doha, qui est toujours en cours, essaye de mieux orienter le commerce international pour répondre aux besoins des pays en développement. Le mandat de négociation de l'administration US touche à sa fin cet été, et il devient impératif de conclure un accord dans les plus brefs délais. Cependant, des contrastes saillants persistent. Alors que l'intérêt de l'UE réside principalement dans la libéralisation du domaine des services et des biens manufacturés, les pays en développement se focalisent principalement sur le secteur de l'agriculture. A l'OMC et au sein de l'UE le Luxembourg s'est toujours fait l'avocat des intérêts des vrais PVD.

M. Schreiner a noté la bonne coopération, sur les questions commerciales entre la D2, D5 et le Ministère de l'Agriculture ou avec les syndicats et il a signalé les efforts en matière de cohérence des politiques entrepris lors de la Présidence luxembourgeoise de l'UE comme par exemple l'organisation d'un séminaire sur la sécurité alimentaire. Afin de monter l'attachement du Luxembourg à la cohérence des politiques le RP luxembourgeois auprès de l'OMC assume actuellement la présidence d'un comité spécial pour le PMA.

Sur le plan bilatéral, la cohérence des politiques sera un sujet majeur des négociations d'accords de libre échange que l'UE s'apprête à lancer avec l'Inde, la Corée du Sud et les pays ASEAN.

Le Directeur Bichler a conclu la discussion en saluant de l'échange informatif, échange qui se poursuivra lors de prochaines réunions du CID. En effet, la question de la cohérence des politiques trouve toute sa pertinence au sein du CID, d'autant plus qu'en 2003, le Comité d'aide au développement (CAD) de

l'OCDE avait formulé, à l'occasion de la dernière Peer Review de la Coopération luxembourgeoise, la recommandation suivante: « Le mandat du Comité interministériel pour la coopération au développement pourrait être renforcé afin de jouer un rôle plus actif dans la promotion du débat sur la cohérence des politiques au service du développement ».

Le prochain examen par les pairs de l'effort luxembourgeois est prévu pour 2008. Par ailleurs, le Président du CAD, Richard Manning, sera au Luxembourg le 7 mars 2007.

4. Divers

Cotisations sociales pour coopérants

Le Directeur Bichler a informé le CID des discussions en cours relatives au paiement des cotisations sociales des ONG. Une divergence a surgi entre le Ministère et le Cercle des ONG, sur la question de savoir si – aux termes de la loi du 6 janvier 1996 – l'État doit rembourser aux ONG l'intégralité des cotisations sociales ou seule la part patronale.

Commission de consolidation de la paix

Les membres du CID ont été informés de la visite du Ministre Schiltz auprès des Nations Unies à New York du 5 au 7 février 2007. Le Ministre a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion d'un débat sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Le Luxembourg a été élu membre de cette Commission dont le but est d'aider les pays sortant d'une crise à se stabiliser dans le long terme. En effet, jusqu'à 50 % des pays qui réussissent à sortir d'une crise, replongent dans l'instabilité et la violence moins de 5 ans plus tard. A noter que cette Commission de consolidation de la paix se concentrera tout d'abord sur le Burundi et le Sierra Leone (voir discours du Ministre en annexe).

Document distribué par le MAE :

- Discours du Ministre Schiltz prononcé devant l'Assemblée Générale des Nations Unies le 6 février 2007